

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 3 décembre 2021 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 26 novembre 2021.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Christine BESOMBE JOLLY, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT, Olivier BARBIER, Christine HUBLEUR, Colette CHAPUIS, Agnès LAPLAZA,

Absents excusés : Laurent GARCIA, Dimitri CHABOD

Pouvoir de : Laurent GARCIA à Pascale ROUX, de Dimitri CHABOD à Mireille CARQUIGNY

Secrétaire de séance : Pascale ROUX

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2021:

M. le Maire explique que jusqu'à présent et ce depuis plusieurs années, la commune reversait 42 797€ à la communauté de communes (y était incus 9€/habitant pour l'installation de la fibre). Aujourd'hui Haute saône numérique ayant réalisé une bonne partie des travaux propose de ne prélever que 1.80€/hab au lieu des 9€, charge à la communauté de communes d'effectuer la répartition.

Lors de la CLECT de septembre, la CCVG a proposée 2 cas de figure :

- soit elle reverse l'intégralité (soit 7.20€) aux communes qui en disposent comme elles veulent (gray-la-ville ne reverserait plus que 35 482€),

- soit elle conserve 4€ sur les 7.20€ pour financer le projet de territoire (soit 39 546€ à redonner)

Après débat, le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour la 1^{ère} solution, à savoir le reversement total de la somme aux communes.

RAPPORTS 2020 SUR LE PRIX, LA QUALITÉ ET LE SERVICE DES SERVICES DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (RPQS):

M. le Maire explique que les rapports annuels des services eau et assainissement sont parus et ont été envoyés avec la convocation aux conseillers.

Il demande à l'assemblée si des remarques émergent de ces rapports. Une constatation d'amélioration du rendement est émise concernant le rapport sur l'eau. Celui-ci est passé de 72% en 2019 à 75% en 2020, ce qui signifie moins de pertes sur le réseau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les RPQS 2020.

AMÉNAGEMENT FONCIER DE REMEMBREMENT DE VELET:

M. le Maire informe qu'il a été officiellement contacté par la chambre d'agriculture pour le prévenir qu'un remembrement était en passe d'être réalisé sur la commune de Velet. Les communes ayant un certain nombre de parcelles imbriquées sur les 2 territoires, il leur semble judicieux de les associer pour créer un aménagement « intercommunal » qui desservirait au mieux chaque collectivité. M. le Maire pense que ce projet serait bénéfique pour desservir les parcelles actuellement peu ou pas accessibles. L'étude sera à la charge du département et privilégiera un remembrement avec les chemins déjà existants. Toutes les nouvelles voies d'accès seront à la charge des communes avec une subvention possible du département.

Le projet est adopté à l'unanimité.

ADHÉSION AU POLE INGÉNIERIE DU DÉPARTEMENT :

M. le Maire explique que les travaux d'aménagement de la rue du Val de Saône envisagés par la commune dès l'an prochain nécessiteront une étude spécifique. Il rappelle que le département possède un pôle « ingénierie » spécialisé dans ce domaine et qu'il serait intéressant d'y adhérer pour pouvoir bénéficier du service. La cotisation se monte à 0.60€ /habitant et peut être résiliée à tout moment.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion et autorise le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE :

M. le Maire informe que la secrétaire de Mairie peut prétendre à un avancement de grade avant le 31 décembre 2021 et qu'elle a formulé sa demande. Les lignes directrices de gestion qui régissent les avancements au sein de

la collectivité doivent passer en comité technique le 7 décembre prochain. En cas d'acceptation, il y a lieu d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 30h par semaine afin de pouvoir effectuer le changement de grade envisagé. Le conseil municipal valide cette création de poste à l'unanimité.

PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE LOGEMENT LOCATIF LIBRE :

Evoquée lors de la dernière réunion de conseil municipal, une estimation du logement locatif sis au 16 rue de l'église a été réalisée. En cas de vente, la transaction s'effectuerait entre 55 et 65 000€. M. le Maire demande aux conseillers ce qu'ils envisagent. Après débat, le conseil municipal décide de ne pas vendre le bâtiment tant que le second locataire est présent ; cela permettrait de conserver un loyer sans réaliser d'investissement supplémentaire.

DECISION MODIFICATIVE N°2:

M. le Maire informe que les travaux « clocher » étaient estimés à 200 000€ en début d'année. Est venu se greffer les travaux de la cloche non prévus à la date du vote du budget. Il y a donc lieu d'augmenter le chapitre 23 (immobilisations en cours) de 3000€ en les basculant du chapitre 21 au chapitre 23. Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Démission de Mme Konetzki à l'issue de sa disponibilité qui se terminait le 31.10.2021
- Les travaux d'arborisation de la rodelle prévus cette année seront exécutés du 7 au 11 février 2022
- Le bulletin municipal est chez l'imprimeur et devrait être distribué avant janvier.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



Nous remercions d'ores et déjà très chaleureusement les particuliers et les entreprises qui ont déjà participé à l'évènement. À ce jour la collecte a rapporté 30 890€.

**Votre générosité peut vous permettre d'être défiscalisé une 2^{ème} fois.
2021 vous offre la possibilité de valoriser votre village en réduisant vos impôts.
Saisissez l'opportunité avant le 31 décembre.**

POUR LA RESTAURATION DE
L'EGLISE SAINT
MAURICE
DE GRAY LA VILLE

Mairie de Gray

FONDATION



DU
PATRIMOINE

